



**PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

**QU'**il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 10 octobre 2023 à 19h30, à la salle communautaire ;

**QUE**, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

Désignation de l'immeuble :

**1404 Rue Principale, Zone U-1**

**Nature et effet :**

- Permettre la construction d'un garage sera qui implanté à une distance variante entre 1.31 m et 2.18 m de la limite avant du lot, soit en marge avant alors que l'article 6.1 du Règlement de zonage #603 stipule qu'un garage peut être implanté en marge avant, dans le respect de la marge applicable au bâtiment principal qui est en zone U-1 de 6 mètres.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 25<sup>ème</sup> jour de septembre 2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, identifying Stéphane Simard.

**Stéphane Simard, directeur-général, sec.-très.**